



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'éducation
et de la main-d'oeuvre

Élection du président et du vice-président

Le mardi 11 février 1986 - No 1

Président: M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Élection du président	CEMO-1
Élection de la vice-présidente	CEMO-2

Intervenants

M. Pierre Lorrain, président d'élection
M. Marcel Parent, président

Mme Madeleine Bleau
M. William Cusano
M. François Gendron
M. Jean-Pierre Jolivet

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

**Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102**

Le mardi 11 février 1986

Élection du président et du vice-président

(Onze heures sept minutes)

Le Président (M. Lorrain): À l'ordre, s'il vous plaît!

Il me fait plaisir de présider la commission de l'éducation et de la main-d'oeuvre. Je déclare qu'il y a quorum. La commission est dûment formée. En vertu de l'article 121, il est utile d'avoir au moins le tiers des membres présents.

Dans un premier temps, j'aimerais vous faire lecture de ceux qui composeront, pendant les deux prochaines années, la commission: M. Bleau (Groulx), M. Bradet (Charlevoix).

Mme Bleau: Madame.

Une voix: Madame.

Le Président (M. Lorrain): Mme Bleau, excusez-moi. M. Cusano (Viau), Mme Dougherty (Jacques-Cartier), M. Dubois (Huntingdon), M. Gardner (Arthabaska), M. Hains (Saint-Henri), M. Khelfa (Richelieu), M. Parent (Sauvé), M. Thérien (Rousseau), M. Tremblay (Rimouski), Mme Blackburn (Chicoutimi), M. Charbonneau (Verchères), M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Jolivet (Lavolette) et Mme Vermette (Marie-Victorin).

La semaine passée s'est réunie la commission de l'Assemblée nationale. Je vais vous faire lecture d'un extrait du procès-verbal de cette assemblée qui décide qui présidera les différentes commissions parlementaires. "Les commissions présidées par des députés du groupe parlementaire formant le gouvernement seront la commission des affaires sociales, la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, la commission du budget et de l'administration, la commission de la culture, la commission de l'éducation et de la main-d'oeuvre. Les commissions présidées par des députés du groupe parlementaire formant l'Opposition officielle seront la commission de l'aménagement et des équipements, la commission des institutions et la commission de l'économie et du travail." Votre commission sera présidée par un membre député du groupe parlementaire formant l'Opposition.

Avant de procéder à cette élection, je vais vous lire seulement... Est-ce que je fais erreur?

Une voix: Vous faites erreur.

Une voix: Du gouvernement.

Le Président (M. Lorrain): Du gouvernement. J'ai lu trop vite. Je m'en excuse, je ne veux pas changer les règles du jeu, surtout que M. Chevrette est là, que le leader de l'Opposition est là. Il surveille.

Je vais vous lire les articles suivants. "Au début de la première session de chaque Législature, et au besoin pendant celle-ci, les commissions élisent parmi leurs membres, pour deux ans, un président et un vice-président.

"Le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire."

Il y a quelques personnes qui sont nouvelles ici. Il s'agit du principe de la double majorité. Pour élire un président vous devez avoir la majorité, le groupe formant le gouvernement et également l'Opposition se doit de voter à la majorité pour le même individu. Il s'agit du principe de la double majorité. Le président de l'Assemblée préside à l'élection de chaque président de commission et chaque président préside à l'élection du vice-président de sa commission.

Ne sont éligibles que les membres n'appartenant pas au même groupe parlementaire que le président. Je parlais du vice-président.

Élection du président

Est-ce qu'il y a des motions de proposition quant à la présidence de votre commission?

M. Cusano: M. le Président, j'aimerais proposer mon cher collègue, le député de Sauvé, M. Marcel Parent, comme président de cette commission.

Le Président (M. Lorrain): Si je comprends bien, M. le député de Viau, vous proposez M. Parent...

M. Cusano: Oui, je propose M. Parent.

Le Président (M. Lorrain): ...député de Sauvé.

M. Cusano: Oui.

Le Président (M. Lorrain): Voulez-vous ajouter autre chose, M. le député?

M. Cusano: Je peux réserver mes commentaires pour après, si vous voulez.

Le Président (M. Lorrain): Libre à vous!

M. Cusano: Je peux dire que je le fais parce que M. Parent est une personne que je connais depuis longtemps. C'est une personne qui a été commissaire de la CECM, représentant le district no 19 qui se situe dans le comté de Viau. Je peux vous dire que les parents et les enfants de son district ont été très bien représentés lorsqu'il était commissaire et même mieux représentés lorsqu'il a assumé la présidence de la CECM qu'il a occupée jusqu'à son élection à la partielle du 18 juin 1984.

Je crois qu'il a toutes les capacités pour être un très bon président.

Le Président (M. Lorrain): Je veux bien vous croire, M. le député de Viau. Est-ce qu'il y a d'autres motions à la présidence?

M. Cusano: Après cela, je le doute...

Le Président (M. Lorrain): M. le député.

M. Gendron: M. le Président, non, en ce qui concerne la formation de l'Opposition, il n'y aura pas d'autre suggestion à la présidence. Nous allons souscrire non pas avec réticence, mais avec allégresse à la recommandation qui est faite par le député de Viau, vu l'expérience du député de Sauvé en matière éducative. Je crois qu'il pourra - et je suis convaincu qu'il le fera - s'acquitter de cette mission de président de la commission avec beaucoup de professionnalisme. Dans ce sens, nous sommes complètement d'accord pour entériner la recommandation qui nous est faite ce matin d'accepter le député de Sauvé à la présidence de la commission de l'éducation.

Le Président (M. Lorrain): Je vous remercie, M. le député d'Abitibi-Ouest. Félicitations au nouveau président. C'est adopté. Si vous voulez bien prendre place afin de procéder à l'élection du vice-président, M. le Président. Merci à tous. Bonjour!

Le Président (M. Parent, Sauvé): Avant de procéder à l'élection du vice-président, je veux vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée. Je veux aussi vous dire que c'est en toute humilité que j'accepte ce poste. Je suis conscient que l'éducation, c'est tellement important que je me permets d'émettre un souhait et de vous assurer que les travaux de cette commission que je présiderai avec vous et avec votre

collaboration, ce sera toujours dans l'espoir et dans l'intérêt d'améliorer la qualité du système scolaire au Québec. Je vais tâcher de présider cette commission, pour autant que la chose puisse être possible, sans partisanerie politique et en pensant aux objectifs premiers de la commission qui visent l'amélioration et de donner aux Québécois un système d'éducation valable qui réponde à leurs aspirations et à leurs mesures.

Élection du vice-président

Est-ce qu'il y a des propositions au poste de vice-président de la commission de l'éducation?

M. Gendron: M, le Président, pour aller dans le même sens que vous venez d'énoncer et pour maximiser les chances de cette commission de travailler d'une façon très positive à la progression des travaux en matière éducative et pour vous seconder dans votre tâche de président, il me fait plaisir de proposer aux membres de cette commission comme vice-président le député de Laviolette, M. Jean-Pierre Jolivet.

Le Président (M. Parent, Sauvé): M. Jolivet, est-ce que vous acceptez?

M. Jolivet: De plein gré.

Le Président (M. Parent, Sauvé): M. le député de Laviolette accepte.

Une voix: Il n'y a pas d'opposition.

Le Président (M. Parent, Sauvé): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Alors, s'il n'y a pas d'autre proposition, M. Laviolette, je vous félicite. Vous êtes le nouveau vice-président.

M. Jolivet: Merci. Il va falloir peut-être éviter les tromperies, d'une certaine façon, quand on dit: Jolivet ou Laviolette. Le député de Laviolette ou le député Jolivet ou vice versa. Simplement pour vous dire que je suis heureux de la confiance que d'abord, ma formation politique me donne aujourd'hui et aussi la partie gouvernementale. L'expérience que j'ai acquise, l'expérience des années précédentes, comme représentant syndical au niveau de l'enseignement, pourra servir. Il ne faut pas oublier que notre commission va avoir deux ministres, si j'ai bien compris, parce que c'est main-d'oeuvre aussi.

Le Président (M. Parent, Sauvé): Il y a eu une erreur... excusez, si vous permettez, M. le vice-président,...

M. Jolivet: C'est la question que je me

suis posée parce que j'ai bien entendu éducation et main-d'oeuvre, donc c'est bien juste éducation.

Le Président (M. Parent, Sauvé):
L'éducation.

M. Jolivet: D'accord. J'avais une crainte, d'une certaine façon, parce qu'on aurait eu deux ministres dont l'un est plus fringant que l'autre. On va avoir aussi beaucoup de plaisir à travailler ensemble, M. le député de Sauvé, pour le bien-être de l'ensemble de l'éducation au Québec en sachant que nous avons comme ministre une personne qui est reconnue comme fouillant très bien ce dossier. On va avoir beaucoup de travail de notre côté, et certainement de votre côté aussi au niveau gouvernemental, pour s'assurer que les lois soient les meilleures et que les décisions que nous prendrons en commission soient les meilleures.

Soyez assuré de ma pleine collaboration et de ma neutralité comme président quand j'aurai à vous remplacer de temps à autre. Et soyez sûr que j'aurai ma pleine autonomie en tant que critique du gouvernement. Soyez assuré que je serai ferme, vigilant. En même temps, avec l'ensemble de mes collègues, nous serons là pour faire progresser les choses, mais non pas pour bloquer.

Le Président (M. Parent, Sauvé): Merci, M. le vice-président. Merci beaucoup pour l'assurance de collaboration que vous venez de nous manifester. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Quelqu'un propose l'ajournement, j'imagine? Je ne sais pas comment cela fonctionne.

Une voix: M. Parent, vous ajournez.

Le Président (M. Parent, Sauvé):
J'ajourne moi-même. Je propose l'ajournement de l'assemblée...

Des voix: Sine die.

Le Président (M. Parent, Sauvé): Sine die.

(Fin de la séance à 11 h 18)